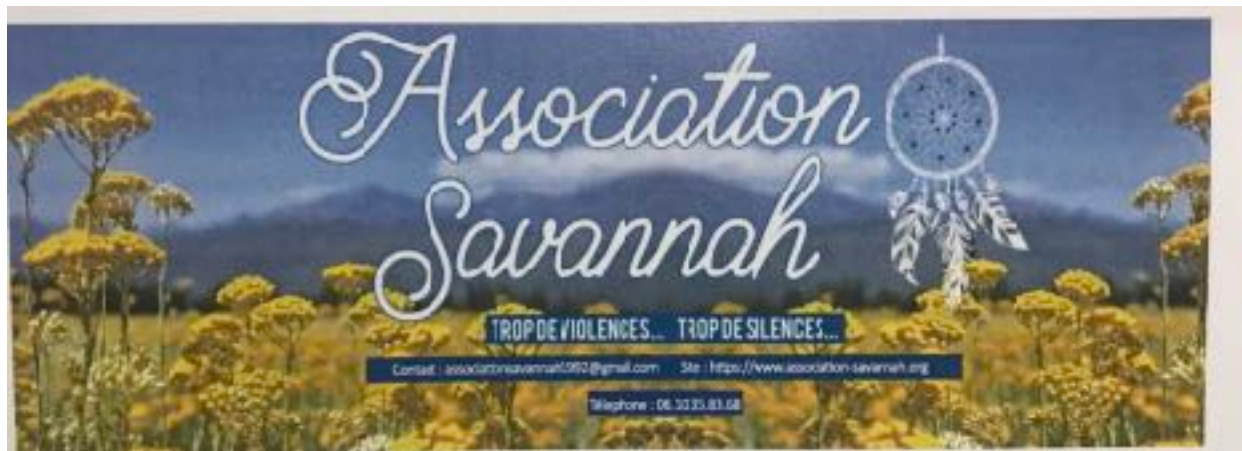




RAPPORT D'ACTIVITES 2021

Le mot de la présidente

Que dire de cette année qui s'achève ?

Qu'elle n'a certainement pas été en reste de mauvais passages ... entre confinements, déconfinements, reconfinements, mesures sanitaires diverses, vaccination ... il était parfois difficile de s'y retrouver.

Les temps ont été durs et cela continue ... Nous voici à l'aube d'une nouvelle année et le virus Covid (on ne sait même plus comment l'appeler tellement il change de « visage » au fil du temps) ... est toujours là avec les conséquences qui en découlent.

Dans le domaine qui nous préoccupe, les violences faites aux femmes, rien n'est réglé.

Entre les annonces du gouvernement si prometteuses et les réalités de terrain souvent très différentes d'une région à l'autre, il faut le dire et le répéter, nous sommes encore loin de voir le bout du chemin : le recul et l'élimination de ces violences inqualifiables et révoltantes.

Alors oui, le sujet s'impose de plus en plus dans le débat public. On le doit à différents événements dont le gouvernement n'est pas toujours le promoteur : le mouvement #MeToo qui a déclenché une vague de mobilisation de la société sur les réseaux sociaux, les grandes manifestations des milieux militants dans certaines grandes villes.

Du côté de l'Etat, Françoise Brié, présidente de la Fédération nationale solidarité femmes (qui gère le numéro d'appel 3919) note, qu'en 5 ans, depuis la déclaration par le Président que » les **violences faites aux femmes** » étaient « **la grande cause du quinquennat** » il y a eu des évolutions législatives importantes ».

Quatre grands textes peuvent être mis à l'actif du gouvernement :

La loi renforçant l'action contre les violences sexistes et sexuelles :

- elle allonge de 20 à 30 ans le délai de prescription pour les crimes sexuels commis sur les mineurs,

- elle élargit la définition du cyberharcèlement (répression des raids numériques dont les chiffres sont en hausse constante : 2849 infractions enregistrées par la police et la gendarmerie en 2020),
- elle crée une nouvelle infraction d'outrage sexiste contre le harcèlement de rue.

La loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice :

- elle étend la possibilité de placement sous bracelet électronique des condamnés pour violences conjugales,
- elle crée la possibilité de déposer une pré-plainte en ligne,
- elle renforce la possibilité d'éviction de l'auteur de violences conjugales du domicile.

La loi visant à agir contre les violences au sein de la famille :

- elle met en place une garantie locative pour les femmes victimes de violences,
- elle réduit à six jours le délai imparti à la justice pour se prononcer sur une demande d'ordonnance de protection,
- elle crée le dispositif du bracelet anti-rapprochement permettant de tenir l'auteur de violences à distance,
- elle instaure la suspension systématique de l'autorité parentale quand le parent est l'auteur de l'homicide conjugal.

La loi visant à protéger les victimes de violences conjugales :

- elle instaure la levée du secret médical pour les cas de violences (2020),
- elle reconnaît le « suicide forcé » (lorsqu'une personne est victime de harcèlement ou de violences),
- elle ordonne la saisie des armes dès le dépôt de plainte,
- elle permet au juge de suspendre le droit de visite et d'hébergement d'un enfant mineur dont un parent est placé sous contrôle judiciaire.

Citons également le renforcement d'outils :

- le développement *du 3919*, gratuit et anonyme, qui existe depuis 1992. Il couvre désormais l'intégralité du territoire depuis cette année et est enfin joignable 24 h/24 et 7 jours sur 7.
- la multiplication *de l'ordonnance de protection* (existe depuis 2010 mais reste peu connue). Elle permet au juge d'assurer la protection de la victime

de violences conjugales en interdisant à son auteur d'entrer en contact avec la victime.

- le développement du téléphone grave danger, dispositif généralisé en 2014. Le ministre de la Justice a assuré le déploiement de 5000 téléphones fin 2022. Fin 2021, on en comptait 3036.
- 2700 places d'hébergement supplémentaires ont été créées sous ce dernier quinquennat. Fin 2021, le total est donc de 7820 places. La création de 1000 places supplémentaires est annoncée d'ici fin 2022.

La création de nouveaux outils :

- l'infraction d'outrage sexiste : elle nécessite que l'auteur soit pris sur le fait, elle est donc difficile à appliquer et reste un outil marginal (2600 infractions enregistrées seulement entre début août 2018 et fin décembre 2020 selon les chiffres du ministère de l'intérieur). La mise en place de cette infraction est très importante car elle permet de lutter contre la culture du viol en contribuant à l'évolution des mentalités pour faire comprendre qu'on ne peut harceler impunément.
- le développement du bracelet anti-rapprochement : dispositif expérimenté en 2020 dans cinq juridictions et généralisé en 2021 fonctionne à l'aide d'un GPS qui permet de géolocaliser les conjoints ou les ex-conjoints violents et de déclencher un système d'alerte lorsque ces derniers s'approchent de leurs victimes.
- des policiers et des gendarmes plus formés : depuis 2019, les gendarmes ont dix heures de formation sur les violences faites aux femmes au sein de leur cursus et les policiers douze heures.
- la formation des magistrats : formation spécifique de neuf heures lors du cursus initial complétée par des sessions de formation en continu de quelques jours et, depuis 2019, par une obligation de formation lors de tout changement de fonction.
- le lancement de la plate-forme arrêtonslesviolences.gouv.fr : elle permet de trouver des informations, de signaler des violences et de dialoguer 24/24 et 7 jours sur 7 avec des policiers formés à la lutte contre les violences sexuelles.

A la lecture de toutes ces avancées, nous serions en droit de penser que la prise en charge et le sort des femmes victimes de violences s'améliorent nettement.

Or c'est loin d'être une réalité, le chiffre noir des **féminicides** en France en atteste : **113 au 31 décembre 2021** ainsi que l'estimation du nombre des victimes de violences physiques et/ou sexuelles, âgées de 18 à 75 ans : **213 000** en moyenne (enquête Cadre de vie et sécurité).

Dans la plupart des cas, **les victimes avaient déjà donné l'alerte, porté plainte** une ou plusieurs fois. **Les auteurs eux étaient déjà souvent connus** de la police pour des faits de violences conjugales.

Alors comment expliquer des résultats encore très peu visibles en bientôt cinq années ?

Il est nécessaire pour cela de revenir sur les lois ainsi que sur les dispositifs (renforcés ou créés) cités précédemment : nuances, précisions et constatations sont nécessaires, ce que nous pouvons faire également au niveau local, en tant qu'association.

- **Les lois** : créées ou étoffées, elles ne sont pas appliquées de façon systématique : par exemple, en ce qui concerne **l'ordonnance de protection**, elle est encore **trop peu utilisée** (3320 demandes en 2020, 66,7% de taux d'acceptation - En Espagne, 40 720 demandes, 70% de taux d'acceptation.)
- **les téléphones grave danger** : ils ne sont pas nécessairement utilisés en raison d'un *manque de connaissance des magistrats*. Seuls les trois quarts (1274 sur 1716 disponibles début janvier 2021) sont attribués.
- **l'accueil des femmes et leur prise en charge** : ils diffèrent d'une gendarmerie à une autre et d'un commissariat à un autre. C'est la loterie ! *Croire que pousser la porte d'un de ces établissements et enclencher une procédure judiciaire garantira protection et équité ... à une femme est croyance fausse. En vérité, la femme qui trouve le courage de parler ... entame un nouveau calvaire : celui de sa confrontation au labyrinthe de la justice, à ses rouages, à sa méconnaissance des violences conjugales, à son manque de moyens. **

- **La longueur et la lenteur des procédures judiciaires** : elles sont dûes en grande partie à un *manque de moyens humains et financiers*. Ils en résulte que très peu de femmes saisissent la justice dans les affaires de violences conjugales. Nombreuses sont donc les femmes qui, découragées, mal orientées, abandonnent, se résignent et ne parviennent pas à s'extraire du cycle de la violence. Cela s'accroît avec la présence d'enfants dans la famille. Le simple fait de ne pas connaître ses droits, de ne pas être bien informées paralysent ces femmes qui angoissent à l'idée de se retrouver seules avec des enfants à charge.
- **la formation des policiers et gendarmes** : la formation continue pour ceux déjà en poste est optionnelle dans la Police nationale ou souvent conditionnée à une mutation vers un poste spécialisé sur les violences. Ces professionnels spécialisés ne sont pas assez nombreux pour être présents dans chaque commissariat ou gendarmerie : on ne compte que 276 brigades de protection de la famille pour les plus de 600 commissariats existants.
- **les condamnations des auteurs de violences** : elles sont variées et pour la plupart se traduisent par des peines de prison avec sursis et une obligation de soin plus ou moins bien effectuée.

Il était nécessaire de réaliser ce tour d'horizon de ce qui a été fait afin d'évaluer ce qu'il reste à faire.

En tant qu'association proche du terrain, nous pouvons témoigner de ces lourdes difficultés que rencontrent les femmes, du parcours épuisant qu'elle doivent mener, de leur état de stress, d'angoisse majorés par les lenteurs de la justice. Nous pouvons attester de leurs états psychologiques souvent très perturbés dans l'attente de jugement, de décisions concernant notamment les enfants.

Au niveau des places d'hébergements d'urgence, la situation nationale et locale demanderait à être améliorées.

Nous espérons vivement que l'année 2022, dû fait du renouvellement présidentiel, verra la sécurité des femmes prise en compte à sa juste mesure. La lutte contre les violences faites aux femmes semble devenir un enjeu de sécurité publique prioritaire qui passe aussi par la multiplication des actions d'information, de sensibilisation et de prévention et par la fin de « *la léthargie des institutions étatiques ».

Cela passe également par une décision politique forte. C'est notre vœu le plus cher !

Sources : Mathilde Goupil (franceinfo),
Luc Frémiot « Non assistance à femmes en danger »

La vie associative

116 adhérents dont 10 bénévoles actifs.

Historique de l'association

Association créée le 20 mai 2016, suite au décès de Savannah Torrenti survenu le 1er mai 2016, à Ajaccio 2A.

Les objectifs :

- * Contribuer à une prise de conscience collective afin de prévenir les violences faites aux femmes par des actions d'information et de sensibilisation.
- * Actions de prévention dans le milieu éducatif, sensibilisation aux violences de couple auprès des adolescents et jeunes adultes.
- * Contribuer à l'instauration de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes par la mise en évidence et la déconstruction des stéréotypes de genre qui font le terreau de la violence.
- * Apporter un soutien moral aux victimes et famille de victimes.

NOS ACTIONS

Intensifier la prévention des violences de couple dans le milieu éducatif (l'association a reçu l'agrément de l'éducation nationale)

Janvier/février :

Intervention de l'association au CFA d'Ajaccio dans la continuité de l'action commencée le « 25 novembre ».

Il s'agit d'attirer l'attention des jeunes filles et jeunes hommes sur certains comportements qu'ils sont susceptibles de rencontrer au sein d'une relation amoureuse.

Encore faut-il pouvoir déceler ces attitudes anormales que sont, par exemple, les moqueries, humiliations, fouilles des sms, interdictions diverses, insultes ... et comprendre qu'elles représentent les prémices de violences pouvant s'instaurer de manière insidieuse dans le couple.

La distribution et la discussion autour du violentomètre a mis en évidence la nécessité de cette sensibilisation : les réactions observées en sont des preuves poignantes ...



08 Mars 2021 : Journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

Journée d'actions à l'E.R.E.A :

- exposition matérialisée par une quinzaine de panneaux disposés dans une salle dédiée. Les élèves ont été informés tout au long de la

journée sur l'évolution des droits des femmes, leurs luttes, les acquis obtenus souvent fragiles et non-respectés.

- sensibilisation aux violences conjugales par la projection d'un diaporama élaboré par l'association, en reconnaître les prémices afin de s'en prémunir, connaître « le cycle de la violence ». Distribution du violentomètre.



- Médiathèque des Jardins de l'Empereur et médiathèque des Cannes :



Installation de l'exposition « *Lire pour l'égalité* » de la maison d'édition « **Talents hauts** ». Atelier lecture en présence d'un nombre restreint d'enfants pour répondre aux exigences sanitaires.

Toutes les actions qui auraient dû se réaliser en milieu scolaire ont d'ailleurs été déprogrammées en raison de la pandémie.

- Intervention à l' I.F.M.S :

Reprise des interventions à l'automne, à l'*Institut de formation des aides-soignant.e.s*, avec la projection du diaporama « Se prémunir des violences conjugales » puis à nouveau au CFA.



Contribuer à une prise de conscience collective afin de prévenir les violences faites aux femmes.



- 31 juillet /1er août : foire de Filitosa

L'association a installé son stand durant ces deux jours afin d'aller à la rencontre du public pour une campagne d'information/sensibilisation.

Un quiz sur la thématique était proposé et la distribution de flyer était réalisée.



Parallèlement, l'association propose à la vente des créations artisanales réalisées par ses bénévoles.

- Foire de Porto-Vecchio du 11 au 13 septembre :



Poursuite de la campagne de sensibilisation.

- « **Orange days** » : du 25 novembre au 10 décembre : campagne mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Plusieurs actions réalisées :

. 25 novembre : rassemblement place Campinchi.

. 26 et 27 novembre : librairie La Marge et Espace culturel Leclerc Baléone, **dédicace** de l'avocate **Janine Bonaggiunta** invitée de l'association Savannah.



. projection/débat du film « Les accusés » sur la thématique du viol.

. 28 novembre : stand et poursuite de la campagne d'information au marché d'Ajaccio.

. 5 décembre : stand et campagne d'information au Marché de Noël d'Ajaccio.

. 10 décembre : Marche de clôture des Orange

Day.

- **Galerie marchande de Géant Casino : campagne d'information/ sensibilisation : « Tiers-lieux - A scola di dumane »**

Cet espace accueille les associations quelques soient leurs thématiques. L'association occupait les lieux le vendredi 17 et samedi 18 décembre dernier. C'est l'occasion d'aller au devant du public toujours dans la même démarche d'information et de sensibilisation.

Le diaporama « se prémunir des violences conjugales » était en diffusion continue.



La vente de créations artisanales réalisée par des bénévoles au profit de l'association était proposée ainsi qu'un atelier « découverte/ initiation à la mosaïque » .



Perspectives 2022

ACTIONS

Dates déterminées :

- . 8 mars : Journée internationale des droits des femmes.
- . Semaine du 8 mars = semaine de l'égalité dans le milieu éducatif *
- . 1er mai : date anniversaire du décès de Savannah.
- . 25 novembre : Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Manifestations diverses à définir du 25 au 10 décembre.
- . Campagne d'information/sensibilisation : Foires de Filitosa, Baraci, Porto-Vecchio, ...

Dates non déterminées :

- . Interventions dans les établissements du premier et second degré, CFA, EREA, université, ...
- . Exposition « **Lire pour l'égalité** » (dans les écoles)

Résumé de l'exposition



.Présentation dans les écoles maternelles de la **série de 16 programmes courts animés** pour sensibiliser les 4-6 ans aux stéréotypes sexistes proposés par le CLEMI (centre pour l'éducation aux médias et à l'information)

Projet : fournir à chaque école (surtout celles ne disposant pas d'un réseau internet fiable) une clé USB avec les 16 épisodes.



Autres initiatives

- **Mise en place d'un dispositif de logements temporaires avec des hôtels** : signatures de conventions avec les établissements intéressés. Cela pour répondre, le cas échéant, aux besoins urgents de mise en sécurité des femmes victimes de violences.
- **Atelier de découverte/initiation à la pratique de la mosaïque** :

Parvenir à se reconstruire par la pratique d'une activité manuelle permettant des échanges variés et chaleureux.

Les activités manuelles sont reconnues pour diminuer le sentiment d'ennui, pour occuper l'esprit et limiter les risques de dépression.

Elles peuvent également déclencher tout un processus libérateur lorsque « la parole est compliquée » .

La mosaïque s'intègre complètement dans le concept d'art-thérapie, véritable médecine douce.



- Actions permanentes d'écoute et d'orientation :

- . Continuité du groupe de paroles un samedi par mois.
- . Permanence téléphonique pour répondre aux appels de femmes victimes de violences par une écoute attentive et bienveillante.
- . Accompagnement dans les démarches nécessaires (rendez-vous médicaux, dépôts de plainte, audience au tribunal, courrier, ...)

L'association est contactée par différents moyens de communication : sms, mails, messenger, WhatsApp, téléphone ...

La présidente remercie chaleureusement tous les adhérents et membres actifs sans lesquelles l'association ne pourrait mener à bien les différentes actions.

Samedi 15 janvier 2022

La présidente.